

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF  
LE 25 JANVIER 2021  
Réunion spéciale**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe.

Étaient absents :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

**LÉGISLATION**

28-25-01-21

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2- LÉGISLATION**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3- ADMINISTRATION**

3.1 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

3.2 Nomination pour autorisation de signature

**4- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1 Salaire de M. Alexandre Paradis

4.2 Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées — Alexandre Paradis

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADMINISTRATION**

29-25-01-21

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation d'adopter un plan triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 tel que présenté;
- DE JOINDRE le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 au présent procès-verbal.

30-25-01-21

**NOMINATION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le départ en congé maladie de Mme Nancy Clavet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser une personne ressource afin de voir aux signatures des affaires courantes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- DE NOMMER Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe rétroactivement au 6 janvier 2021;
- D'AUTORISER Mme Nathalie Naud à effectuer toutes signatures requises par les affaires courantes de la municipalité.

**VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

31-25-01-21

**SALAIRE DE M. ALEXANDRE PARADIS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir un montant forfaitaire de 500 \$ pour les mois d'octobre à décembre 2020 à M. Alexandre Paradis en raison des responsabilités qui lui ont incombées suite au départ de M. Denis Grégoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le salaire de M. Alexandre Paradis au taux horaire de 23.50 \$ rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui comprend l'augmentation 2021 prévue dans la politique salariale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE PAYER un montant forfaitaire de 500 \$ en compensation pour le surplus de travail occasionner par le départ de M. Denis Grégoire à M. Alexandre Paradis;
- D'AUGMENTER le salaire de M. Alexandre Paradis au taux horaire de 23.50 \$/heure rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui comprend l'augmentation 2021 prévue dans la politique salariale en vigueur.

32-25-01-21

**PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN EAUX USÉES – ALEXANDRE PARADIS**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) exige la formation d'opérateur en eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés du département des travaux publics doivent avoir les connaissances requises pour les opérations et l'entretien de l'usine d'épuration, du réseau et des stations de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- DE DÉFRAYER les droits exigibles de 118 \$ pour l'ouverture du dossier d'admission de l'opérateur, au programme auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec (chèque à l'ordre du Ministre des Finances);
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux d'égout - Honoraires professionnels ».

33-25-01-21

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 43.

Monsieur Denis Langlois  
Maire

Madame Nathalie Naud  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.